

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
10 JUIN 2025 A LA SALLE POLYVALENTE

La Présidente du Conseil général, Nicole Délitroz ouvre la séance à 19h00 et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale et le public.

Nicole Délitroz, au nom du Conseil général, exprime sa sympathie à **Valentine Ançay**, conseillère générale, qui vient de perdre sa maman. Ces marques de sympathie et d'affection vont également à toute sa famille.

Nicole Délitroz constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, que l'ensemble de la documentation a été transmis, que le quorum est atteint (40 présents soit 39 votants) et que l'assemblée peut donc délibérer valablement. Elle souhaite que la séance se déroule dans une ambiance de sérénité et de respect mutuel et rappelle l'article 23 du règlement sur la qualité des débats, limitant les interventions à deux par Conseiller sur un même sujet et le temps de parole à 5 minutes dans un premier temps et de moitié la deuxième fois. Elle mentionne la responsabilité de chaque membre du Conseil général de signer la feuille de présence, même arrivé en retard.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que proposé ci-dessous :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. Approbation du PV de la séance du 28 janvier 2025
3. Comptes 2024 des SI et de la Municipalité
4. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028
5. Règlement pour l'Etat-Major de conduite (EMC) sur la gestion des situations particulières et extraordinaires
6. Postulats
 - 6.1 Postulat P0001 interpartis « *Étude sur une plus grande participation financière de la Commune aux Rails Checks* »
7. Interpellations
 - 7.1 Interpellation I0001 de Martine Jeanbourquin : « *Accueil des travailleurs saisonniers dans notre Commune* »
 - 7.2 Interpellation I0002 d'Isabelle Remy-Carron et Edmond Isoz « *Analyse de la valeur patrimoniale du bâtiment de la société d'agriculture de Fully* »
 - 7.3 Interpellation I0003 de la Commission UE « *Terrains et bâtiments : quelle stratégie d'achat de la part de la Commune ?* »
 - 7.4 Interpellation I0004 de la Commission UE « *Réflexion sur un aménagement à long terme du canal de Fully* »
8. Questions
 - 8.1 Question Q0001 de la Commission UE « *Vélos en libre-service à Fully* »
 - 8.2 Question Q0002 de la Commission UE « *Développer l'offre de transports : des voitures mobility à Fully !* »

9. Réponses

9.1 Réponse au postulat n° 106 de Nicolas Dorsaz « *Pour une liaison câblée avec les Hauts de Fully* »

9.2 Réponse au postulat n° 107 du groupe Le Centre « *Dégâts sur les vélos* »

10. Rapports des commissions

11. Divers

1. **Bienvenue-Contrôle des présences**

40 membres du Conseil général sur 45 sont présents.

Excusés :

- **Carron Sybille**, conseillère générale Mise
- **Gex-Courthion Coralie**, conseillère générale Mise
- **Carreira José Carlos**, conseiller général Le Centre
- **Rodriguez Xavier**, conseiller général Le Centre
- **Seppey-Defayes Johanna**, conseillère générale Le Centre
- **Deléglise Sandra**, administration communale
- **Carron Christian**, conseiller communal

2. **Approbation du PV de la séance du 28.01.2025**

Sous réserve de rectifier que **Olivier Schmidt** était présent à l'assemblée constitutive du 28 janvier 2025 du Conseil général, le PV est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteur.

3. **Comptes 2024 des SI et de la Municipalité**

Nicole Délitroz passe la parole à la **présidente de la Commune, Mme Caroline Ançay**. Cette dernière présente les comptes 2024 dans un contexte financier stable, en conformité avec les objectifs fixés par la Commune.

Les comptes 2024 présentent un excédent de revenu de Fr. 106'000.— après attribution de 4,2 millions à la réserve de politique budgétaire. Cette opération vise à renforcer les fonds propres en prévision d'investissements futurs.

La marge d'autofinancement a atteint 11,6 millions ce qui a permis de couvrir intégralement les investissements nets qui s'élèvent à 8,6 millions. Le degré d'autofinancement de 133,9% permet de dégager un excédent de financement. Il est à noter que les investissements bruts atteignent 11,3 millions pour la deuxième année consécutive.

En 2024, les principaux postes d'investissement ont concerné l'éducation et les bâtiments (2,2 millions), montant engagé pour les infrastructures scolaires. Le réseau d'eau potable et le réservoir (environ 5,3 millions) et les infrastructures techniques et de mobilité, à savoir les routes.

Cependant, cinq projets, représentant un total d'environ 4,3 millions de francs, n'ont pas pu être réalisés. Ils ont été reportés en raison de procédures encore en cours ou de retard dans certains travaux. Il s'agit de :

- les vestiaires du football et du tennis : Fr. 620'000.—
- la Rue de l'Église : environ Fr. 570'000.—
- la Route de la Forêt : Fr. 770'000.—
- le réservoir d'eau potable : 1,5 million de francs
- la recyclerie : Fr. 920'000.—

Ces dossiers restent suivis par les services concernés et seront reprogrammés dans les mois à venir

Les indicateurs cantonaux sont positifs :

- une dette nette négative ;
- un taux d'endettement brut à 35% des revenus courants, soit bien en dessous des seuils critiques ;
- charge d'intérêt très faible, grâce à des placements judicieux et des liquidités suffisantes et
- une dette maîtrisée.

En conclusion :

La Commune est solide financièrement, avec une capacité à poursuivre ses projets sans mettre en péril ses équilibres budgétaires. Les comptes 2024 présentent une économie solide, dynamique et bien préparée pour les défis à venir tout en maintenant un équilibre budgétaire. Cette situation est le fruit d'un travail collectif de l'ensemble du Conseil communal et de l'administration. Caroline Ançay espère que les échanges au cours de la séance permettront de prolonger cette dynamique dans un esprit de transparence et de respect mutuel pour l'intérêt général.

Caroline Ançay remercie l'assemblée pour son attention et souhaite de bons débats.

Nicole Délitroz donne la parole à **David Tamarcaz**, Président de la COGEST.

Il fait un résumé du rapport de la commission au niveau du compte d'exploitation et des charges consolidées des SI et de la Municipalité.

Résumé des comptes 2024 :

- charges financières :	Fr. 44'820'000.—
- attribution à la réserve politique budgétaire	Fr. 4'200'000.—
- charges d'amortissements	Fr. 5'388'000.—
- charges totales	Fr. 54'389'000.—

- revenus financiers	Fr. 54'495'000.—
- excédent de revenus	Fr. 106'000.—
- marge d'autofinancement	Fr. 11'584'000.—
- investissements nets	Fr. 8'648'000.—
- excédent de financement	Fr. 2'935'000.—

soit un degré d'autofinancement de 133,9%.

Actifs :

- patrimoine financier	Fr. 35'023'358.—
- patrimoine administratif	Fr. 41'398'573.—
- total	Fr. 76'421'931.—

Passifs :

- engagements	Fr. 28'896'961.—
- fonds de réserve abri PCI	Fr. 3'766'653.—
- capitaux propres :	
- financements spéciaux	Fr. 5'875'465.—
- réserve de politique budgétaire	Fr. 13'400'000.—
- fortune nette	Fr. 24'482'850.—
- patrimoine net	Fr. 2'359'742.—

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier : 9160

Il n'y a plus d'endettement par habitant mais un patrimoine net par habitant de Fr. 258.—

David Taramarcaz constate également que tous les indicateurs financiers cantonaux sont très bons.

La Commission de gestion a travaillé dans un climat constructif. **David Taramarcaz** remercie le Conseil communal, le Chef du service des finances et des contributions ainsi que les différents responsables des services municipaux pour leur collaboration et réponses apportées à toutes les questions.

Il relève que la situation financière de la Commune fin 2024 est très saine et il relève particulièrement que la Commune est passée d'un endettement de Fr. 64.— par habitant à une fortune nette de Fr. 258.— par habitant.

Dès lors, la Commission recommande au Conseil municipal d'engager des investissements municipaux en suivant les recommandations du rapport « *stratégie de développement de la Commune de Fully* » en profitant de taux hypothécaires bas et de liquidités excédentaires.

La COGEST, lors de sa séance du 13 mai 2025, a convenu à 10 pour et 2 abstentions, de recommander au Conseil général d'accepter à l'unanimité les comptes 2024 tels que présentés.

Nicole Délitroz remercie **David Tamarcaz** et tous les membres de la COGEST pour leur travail et donne la parole aux groupes politiques et à l'organe de révision.

Vincent Pravato du groupe PLR rappelle qu'en 2022, 2023 et 2024 la Commune de Fully a touché plus de 3,5 millions de la péréquation financière intercantonale, l'un des plus gros montants du Canton. En même temps, la Commune fait des bénéfices : en 2022 près de 5 millions, en 2023 près 4,4 millions et en 2024 4,3 millions. En trois ans c'est près de 13,4 millions de bénéfices déposés sur un compte. Durant ces trois ans, c'est près de 11 millions de francs perçus sur le dos des autres Communes. Sur cette même période la Commune a attribué 13,4 millions à sa réserve de politique budgétaire. En termes clairs, le 100% du montant touché de la péréquation est du bénéfice pour Fully. Même sans la péréquation, sur trois ans, la Commune aurait fait 3 millions de bénéfice. Il est grand temps d'agir : investir ces bénéfices dans des projets et infrastructures nécessaires pour la population et également baisser les impôts pour soulager les contribuables. Le groupe PLR demande à la Commune d'intégrer dans le budget 2026 une baisse du coefficient d'impôt à 1.20 contre 1.25 actuellement.

Martine Caillet pour le groupe UDC explique que déjà en juin 2023 elle avait relaté l'état très bon des comptes 2020, 2021 et 2022 et que le message est resté le même en juin 2024 cependant beaucoup d'investissements budgétés ne sont pas réalisés ou reportés. On remarque que pour 13,7 millions d'investissements budgétés et validés ce sont des investissements à hauteur de 8,6 millions qui ont été réalisés, soit 63%.

Au même moment, la dette par habitant qui se montait à Fr. 64.— au 31.12.2023 est devenue une fortune nette par habitant de Fr. 258.— au 31.12.2024 ; cet indicateur est néanmoins à nuancer car Fully reste une Commune à faible capacité financière avec de gros investissements à réaliser. Cette situation interroge, cela fait près de 10 ans que le même discours se répète. Elle se demande si l'UDC a encore une fois, le tort d'avoir raison trop vite. Les comptes 2024 ont permis d'allouer à la réserve de politique budgétaire un montant de 4,2 millions amenant celle-ci à 13,4 millions, soit plus que le montant annuel des investissements prévus en 2024. Elle rappelle que le groupe UDC avait soulevé lors de la séance du budget 2025 que si les investissements projetés ne sont pas réalisés, l'UDC se poserait sérieusement la question de s'opposer au budget 2026. Elle suggère aux conseillers municipaux qu'au moment de se pencher sur le budget 2026, de se demander si la pratique ne devrait pas changer ou évoluer.

Elle remercie **Patrick Arlettaz** et ses collègues du service des finances pour leur travail et les explications très bien fournies et détaillées. Le groupe UDC se réjouit d'avoir obtenu que figurent enfin les noms des bureaux d'études dans les comptes et budget, soutient les recommandations contenues dans le rapport de la COGEST et recommande à ses membres d'approuver les comptes 2024 de la Municipalité et des SI.

Isabelle Remy Carron pour le groupe Le Mise remercie **Patrick Arlettaz** du service des finances pour la précision de ses réponses, **David Tamarcaz**, président de la COGEST pour son engagement et à **Michelle Bender** pour la clarté de son rapport.

Elle constate un important bénéfice dans les comptes 2024 dû à une gestion prudente et à des investissements non réalisés. Pour elle, cela fait plusieurs années que ce constat perdure et cela doit changer en prenant des mesures fortes et ambitieuses en politique d'investissements, en augmentant les investissements quitte à accepter un budget déficitaire. Elle estime qu'il serait pertinent d'évaluer les besoins en personnel dans les différents services communaux et de doter notre administration des moyens

nécessaires pour réaliser les investissements planifiés. Elle suggère de prendre en compte le manque de salles de classes en investissant dans les écoles et de prendre à cœur l'avenir de l'Hôtel de Fully car le tourisme est un pan de l'économie de la Commune.

Pour le groupe Le Mise, vu les comptes présentés, les taux d'intérêts bas et la perspective de la vente des SI, le moment est venu de développer des projets ambitieux et dynamiques dans le budget de 2026.

Le groupe Le Mise demande un plan d'investissements clair et structuré sur 15 ans pour prioriser les projets essentiels tout en maintenant un équilibre financier acceptable et recommande à ses membres d'approuver les comptes 2024.

Sandrine Gex pour le groupe Le Centre considère que tout a été dit et remercie les membres de la COGEST et son président pour leur travail. Le groupe Le Centre recommande à ses membres d'approuver les comptes 2024.

Daniel Murisier de Dini & Associés SA, organe de révision, explique que les comptes annuels 2024 de Fully sont conformes aux règlements légaux et atteste de l'indépendance dans le cadre de l'audit. Les comptes annuels incluent l'évaluation des participations et des éléments du patrimoine financier. Daniel Murisier affirme que les amortissements comptables sont appropriés et que l'orientation financière de la Commune est bien gérée. Il confirme également que la Commune est en mesure de faire face à ses engagements et recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2024.

L'assemblée passe au vote et **approuve à l'unanimité des 39 votants les comptes 2024 des SI et de la Municipalité.**

4. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028

Nicole Délitroz donne la parole à la Municipalité, au président de la COGEST et aux groupes politiques.

Caroline Ançay, Présidente de la Commune, prend la parole au nom du Conseil communal et propose au conseil général de reconduire Dini & Associés SA pour la période 2025-2028. Elle estime que le bureau actuel connaît bien les spécificités de la Commune, ses finances, ses pratiques internes et ses évolutions ce qui garantit un travail de révision efficace.

Les rapports sont jugés clairs, rigoureux et utiles. Le Conseil communal a confiance en la rigueur et la déontologie de l'organe actuel qui respecte les exigences de la Loi fédérale sur la surveillance de la révision. La reconduction de ce bureau est légale et il peut être nommé pour deux périodes administratives.

David Tamarcaz explique que la COGEST a débattu sur le bien-fondé de changer. Lors de la réflexion, certains membres estiment qu'il faut changer pour éviter une trop grande proximité et un manque d'impartialité lors de la révision. D'autres pensent le contraire et qu'il n'y a pas de raison de changer du fait que la loi prévoit déjà un

changement après deux périodes. Le 13 mai 2025, la COGEST a voté sur le sujet : 8 voix pour le changement, 2 contre et 2 abstentions. Le Président relève toutefois que cette demande de changer l'organe de révision pour la législature 2025-2028 aurait dû parvenir au plénum ayant traité du budget 2025.

Edmond Isoz pour le groupe PLR remercie **David Taramarcaz** pour la clarté de ses explications et rappelle que le souhait de changer l'organe de révision n'est pas une volonté de défiance de la Municipalité ni de Dini & Associés SA mais une perspective d'un regard nouveau. Pour cette raison, le PLR soutient la proposition de la COGEST et demande que cette décision soit approuvée par le plénum.

David Taramarcaz prend la parole à titre personnel en tant que simple membre du Conseil général et insiste sur le fait que rien n'est reproché à l'actuel organe de révision. Il est prématuré de changer le réviseur des comptes. L'énergie devrait être déployée ailleurs. La continuité est importante pour la Commune en cette période de la vente des SI et du télé-réseau et le réviseur actuel apporte une plus-value en ce sens. Changer à cause d'une suspicion, d'un éventuel manque d'intégrité ou d'impartialité ne sont ni fondés, ni raisonnables.

L'assemblée passe au vote et **accepte de reconduire Dini & Associés SA pour la législature 2025-2028 par 17 oui, 16 non et 6 abstentions.**

5. **Règlement pour l'Etat-Major de conduite (EMC) sur la gestion des situations particulières et extraordinaires.**

Nicole Délitroz rappelle que chacun a pu avoir accès au Règlement et aux propositions d'amendements de la Commission Energie et Édilité sur Owncloud et qu'il n'y a pas eu d'autres propositions d'amendements. Elle donne la parole à la Municipalité, à la Présidente de la commission EE et aux groupes politiques.

La Municipalité ne prenant pas la parole, **Eloïse Dorsaz**, Présidente de la commission Energie et Édilité, qui intervient pour exposer le travail de la commission.

Tout d'abord, elle a une pensée pour les habitants de Blatten et de ceux du Val de Bagnes qui se trouvent en ce moment dans des situations de catastrophes naturelles. Elle remarque que le règlement actuel sur la gestion des situations particulières et extraordinaires de Fully date de trente ans et doit être mis à jour pour se conformer aux normes cantonales actuelles. On a déjà constaté à Fully une lave torrentielle, des risques d'avalanches et plusieurs alertes liées au Rhône. Les risques sont réels pour la Commune de Fully. La commission s'est réunie deux fois pour discuter du nouveau règlement et a pu compter sur la collaboration de **Bernard Guex** commandant de l'Etat-Major de conduite, **Jonathan Cicero** son remplaçant et **Christian Carron**, conseiller communal en charge de la sécurité. Elle remercie ces personnes et rappelle que le règlement proposé aujourd'hui clarifie les rôles, responsabilités et compétences en cas de situation de crise. Les amendements proposés par la commission ont davantage trait à la forme qu'au fond afin d'éviter des risques de mauvaise interprétation ou un changement d'organisation non souhaité. La commission recommande d'accepter les amendements proposés et d'adopter le règlement tel qu'amendé.

Isabelle Remy Carron, pour le groupe Le Mise, souligne qu'à l'article 12, alinéa 1, la mention d'un montant maximal précis pour le budget implique que toute modification de ce montant nécessiterait une nouvelle modification du règlement par les autorités compétentes.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote.

Les amendements sont acceptés à l'unanimité des 39 votants. Le règlement est accepté, avec les modifications proposées, à l'unanimité des 39 votants.

6. Postulats

6.1 Postulat P0001 interpartis « *Étude sur une plus grande participation financière de la Commune aux Rails Checks* »

Nicole Délitroz explique que le Bureau a décidé d'adopter une nouvelle numérotation des interventions pour la législature 2025-2028 ; par exemple, les postulats commenceront à P0001 et suivront cette séquence.

Le même principe s'appliquera pour les interpellations, motions et questions.

Le nouveau fichier Excel sera disponible sur Owncloud et mis à jour régulièrement. Le fichier actuel qui contient les législatures précédentes sera conservé pour mémoire.

Adrien Pinho, premier signataire du postulat, rappelle que depuis plusieurs années le système de Rail check permet aux élèves, et aux apprentis de bénéficier d'un soutien financier pour leur abonnement de transports publics. Les parents payent 50%, le canton 25% et les Communes 25%. Or, la Commune de Fully affiche depuis plusieurs années des bilans financiers positifs. L'année 2024 ne fait pas exception.

Ce contexte favorable incite à envisager une utilisation plus judicieuse de ces excédents, afin d'en faire bénéficier directement la population.

Le postulat propose que la Commune étudie la possibilité d'augmenter sa participation au Rail check en finançant une partie de la part actuellement à la charge des familles. Cette participation accrue serait modulée en fonction des résultats comptables.

La mesure proposée viserait à soulager les familles financièrement, encourager la mobilité douce et renforcer les transports publics. **Adrien Pinho** demande au Conseil communal d'étudier la pertinence, le coût et la faisabilité de ce postulat et invite les membres du Conseil général à le soutenir pour une Commune plus solidaire.

Martine Caillet exprime que le groupe UDC est surpris de ne pas avoir été sollicité pour signer ce postulat interpartis. L'UDC laisse la liberté de vote à ses membres.

Jérémy Gex pour le groupe PLR soutient le postulat et comprend la démarche qui vise à étudier une augmentation de la participation communale au rail check en lien avec les résultats financiers de la Commune. Il considère que cette proposition peut constituer une aide concrète pour les parents d'élèves et apprentis, cela permet de réinvestir une partie des excédents financiers dans des mesures concrètes en faveur de la population, ce qui est pragmatique et cohérent.

L'assemblée passe au vote et **accepte le Postulat P0001 par 33 oui, 1 non et 5 abstentions**. Le postulat P0001 est transmis à la Municipalité.

7. Interpellations

7.1 Interpellation I0001 de Martine Jeanbourquin : « *Accueil des travailleurs saisonniers dans notre Commune* »

Martine Jeanbourquin, signataire de l'interpellation, rappelle qu'il y a déjà plusieurs années, à la suite d'une intervention au Conseil général sur le sujet et après discussion et visite sur différentes places de la Commune, la Police, le Conseil communal et le Canton acceptaient que 12 places officielles soient aménagées sur les 16 proposées pour les camping-cars.

Ce résultat satisfaisant devrait être le début d'un beau projet d'avenir.

Aujourd'hui le parking sauvage des fourgons et des camions vétustes n'est pas une bonne image pour la Commune. Le comportement irresponsable des saisonniers à l'égard de la population est inadmissible. Les entreprises agricoles qui engagent les saisonniers doivent les sensibiliser à un comportement adéquat. **Elle** espère que Fully va s'inspirer de la directive de la Commune de Leytron en la matière.

Bashkim Ajeti, Conseiller Communal, remercie **Martine Jeanbourquin** pour son interpellation et partage ses préoccupations quant au logement des travailleurs saisonniers.

Il répond à l'interpellation en mentionnant les dispositions actuelles interdisant l'occupation du domaine public par les camping-cars sauf les places indiquées à cet usage.

Il rappelle que la problématique est envisagée sur le plan régional et des projets sont en cours pour régler le logement des saisonniers. Prenant en considération ces préoccupations, un projet de révision du Règlement de police est en cours et sera soumis à la Commission Energie et Edilité. Ce sera l'occasion au législatif d'amener des propositions en s'inspirant, notamment, de la directive de Leytron. La Municipalité tiendra informé le Conseil général sur ses différentes démarches.

7.2 Interpellation I0002 d'Isabelle Remy-Carron et Edmond Isoz « *Analyse de la valeur patrimoniale du bâtiment de la société d'agriculture de Fully* »

Isabelle Remy Carron, première signataire de l'interpellation, indique qu'un projet immobilier menace l'existence du bâtiment de la Société d'agriculture de Fully.

Elle souligne l'importance historique, économique et sociale du bâtiment pour la mémoire collective de Fully, et demande qu'il soit intégré à l'inventaire du patrimoine bâti tout en faisant évaluer sa valeur patrimoniale.

Elle aimerait que ce dossier soit traité prioritairement car l'avenir du bâtiment en dépend et il y a urgence. D'autres raisons incitent à prendre en considération cette interpellation :

la situation stratégique du bâtiment et son importance dans le développement de la place du Petit Pont. Cet emplacement est important pour le développement socio-économique de Fully.

Géraldine Granges Guenot, Conseillère communale, répond en relevant que deux questions se posent : l'intégration éventuelle de ce bâtiment dans l'inventaire du patrimoine bâti de la Fontaine / Vers l'Église, ainsi que l'intérêt patrimonial et stratégique de ce bâtiment pour la Commune.

Elle informe que les dossiers concernant l'inventaire du patrimoine bâti de la Fontaine / Vers l'Église, sont déjà finalisés et en attente de mise à l'enquête publique. A ce stade il n'est pas envisageable d'élargir le périmètre de l'inventaire du patrimoine bâti de la Fontaine / Vers l'Église ni d'y intégrer a posteriori un objet qui n'y figurait pas initialement. Il y a eu plusieurs projets sur ce bâtiment mais jamais sur sa protection patrimoniale. Aujourd'hui une vente est engagée avec un projet de construction immobilier.

Le Conseil Communal considère qu'il n'a pas à intervenir dans une transaction légalement établie, tant que les dispositions légales - en particulier celles de la LAT - sont respectées.

Le Conseil communal reste pleinement engagé en faveur du développement de Fully. En l'état actuel, le bâtiment de la Société d'agriculture ne fait pas partie des projets du Conseil communal mais fera l'objet d'une discussion et d'une décision.

Isabelle Remy Carron affirme que la loi n'empêche pas l'administration communale d'ajouter un bâtiment à l'inventaire du patrimoine bâti.

7.3 Interpellation I0003 de la Commission UE « Terrains et bâtiments : quelle stratégie d'achat de la part de la Commune ? »

Adrien Pinho, Président de la commission Urbanisme et Environnement, premier signataire, présente l'interpellation. La commission UE propose d'acquérir des terrains et bâtiments pour créer des infrastructures et renforcer l'autonomie de la Commune en s'appuyant sur l'étude : « Stratégies de développement de la Commune de Fully – développement économique de Fully ».

Caroline Ançay, Présidente de la Commune, évoque les contraintes légales et les zones déjà affectées à la construction, à l'agriculture et à l'industrie. Elle informe que la Municipalité étudie les opportunités d'acquisition en fonction du potentiel financier et des objectifs stratégiques. Le Conseil Communal a pensé à l'Hôtel de Fully pour son impact dans l'économie locale mais n'a pas les compétences pour gérer un tel bien. En revanche un dossier est en cours pour l'acquisition du Ciné Michel.

7.4 Interpellation I0004 de la Commission UE « Réflexion sur un aménagement à long terme du canal de Fully »

Théo Dorsaz, premier signataire de l'interpellation, propose de repenser la stratégie de gestion du canal et d'envisager des travaux d'envergure. Il soulève la question de savoir si le canal répond toujours aux normes de sécurité.

Milko Pravato, Conseil communal, expose les travaux récents effectués, les défis de sécurité liés au canal de Fully et confirme que ce dernier est dans les normes.

8. Questions

8.1 Question Q0001 de la Commission UE « Vélos en libre-service à Fully »

Alicia Carron, première signataire de la question, s'interroge sur la possibilité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service dans la Commune de Fully ainsi qu'à la gare de Charrat-Fully. Elle souhaite également savoir si un tel système a déjà été expérimenté à Fully, et quelles conclusions en ont été tirées.

Caroline Ançay, présidente de la Commune, explique qu'un projet avait été lancé en 2024, mais n'avait pas abouti. Elle précise que l'axe prioritaire reste la liaison Fully-Charrat, dont la réalisation dépend toutefois de l'aménagement de pistes cyclables. D'autres offres ont été faites à la Commune de Fully avec 9 postes de stationnement sur tout le territoire communal pour un coût annuel de Fr. 60 000.

Un contrat pour 5 ans a été proposé mais la Commune souhaitait un essai de trois ans, ce qui a empêché sa réalisation.

8.2 Question Q0002 de la Commission UE « Développer l'offre de transports : des voitures Mobility à Fully ! »

Adrien Pinho, premier signataire, demande s'il y a eu des contacts entre la Commune et l'entreprise Mobility, et quels en ont été les résultats. Il souhaite également savoir quels projets ou initiatives la Commune envisage pour développer une offre Mobility sur son territoire, quelles en seraient les étapes clés, et de quelle manière l'intégration des véhicules Mobility dans l'offre de transport existante est envisagée.

Emmanuel Carron, conseiller communal, répond à l'ensemble des questions en soulignant la concomitance entre trois éléments : l'intervention de la Commission Urbanisme et Environnement, le débat en cours aujourd'hui, et la réception du dossier de la société Mobility par la Commune, le 16 mai. Il précise qu'à ce stade, aucune décision n'a été prise. Toutefois, il insiste sur certains critères essentiels à prendre en compte dans un tel dossier : le coût pour la collectivité, le bénéfice environnemental, le bilan carbone, ainsi que l'intérêt réel de la population pour ce service.

9. Réponses

9.1 Réponse au postulat n° 106 de Nicolas Dorsaz « Pour une liaison câblée avec les Hauts de Fully »

Le Conseil communal répond au postulat n°106 relatif à la création d'une liaison câblée entre le village de Fully et les hameaux d'altitude, notamment Chiboz. Les considérations du postulat sont pertinentes et rejoignent les préoccupations de la Commune. Actuellement, le projet de transport par câble Fully-Chiboz est inscrit au Service du

Développement Territorial (SDT) comme projet n°6. Lors de sa séance du 27 mai 2025, et sur proposition de la Commission Urbanisme, le Conseil communal a décidé de déposer formellement cette demande auprès du SDT. La Commune espère que ces démarches répondront aux attentes exprimées dans le cadre du postulat n°106 et assure par ailleurs que la Commission Environnement et Urbanisme sera tenue informée de l'avancement du dossier relatif à la liaison câblée Mazembroz-Chiboz.

9.2 Réponse au postulat n° 107 du groupe Le Centre « *Dégâts sur les vélos* »

Le Conseil communal a entrepris des actions à ce sujet pour la mise en œuvre du postulat. La Police communale organise régulièrement des patrouilles aux abords des établissements scolaires. Une éducatrice de rue intervient régulièrement sur le terrain pour sensibiliser les jeunes aux conséquences de ces actes d'incivilité. Le nouveau règlement de police en cours d'élaboration comprendra un article spécifique dédié à cette problématique.

10. Rapports des commissions

Aucune commission n'a présenté de rapports

Nicole Délitroz rappelle que les rapports des commissions sont attendus pour la fin de l'année

11. Divers

Owncloud

La présidente du Conseil général informe que Owncloud sera temporairement désactivé après le plénum pour une mise à jour en profondeur. Elle précise que les conseillers généraux seront avisés lors de sa réouverture et leur demande de conserver leur mot de passe

Commission ad hoc vente des services électriques et du téléseu

Le bureau a décidé de transmettre **le dossier relatif à la vente des services électriques et du téléseu** à une commission ad hoc de 13 membres basée sur la représentativité de la COGEST. Chaque membre signera une charte de confidentialité. La transmission des dossiers ainsi que la signature de la charte auront lieu après le plénum. Les membres concernés ont été avertis et le rapport doit être déposé au plus tard le 26 août à midi pour être débattu lors du plénum du 23 septembre. Un dossier sera également envoyé ultérieurement à tous les conseillers généraux.

Sur proposition des groupes politiques, les membres de la commission ad hoc sont les suivants :

UDC : Raphaël Carron et Jean-Marie Suter

Le Centre : Aurélie Baudoin-Lugon, Guillaume Marange, Xavier Rodriguez, David Tamarcaz et Philippe Tamarcaz,
PLR : Michelle Bender, Jérémy Gex, Edmond Isoz et Vincent Pravato
Le Mise : Alicia Carron et Léonard Dorsaz.

Le président de la commission, Léonard Dorsaz, a été élu par le bureau. Le vice-président et le secrétaire seront élus par la commission elle-même. Nicole souhaite un travail rigoureux à la commission.

Sortie d'été

Martine Caillet informe les membres que la **soirée récréative du Conseil Général sera à la Maison de la Petite Arvine le vendredi 29 août à partir de 18h30**. Les invitations suivront.

Cartes journalières dégriffées

Jeremy Gex, en appui au postulat P0001, attire l'attention du Conseil communal sur le dispositif qui remplace les cartes journalières dégriffées. Il souligne l'importance des contingents proposés par les CFF pour la population et interroge la Commune sur les démarches entreprises à cet égard. Aujourd'hui, la Commune de Fully n'apparaît pas dans les points de vente des contingents. Il y a urgence à prendre une décision pour accéder aux contingents.

La Présidente de la Commune remercie Jérémy sur ses questions et promet de revenir vers lui rapidement.

Étude sur les WC publics

Jérémy Gex souhaite connaître également l'avancement de l'étude sur les WC publics à la suite du postulat de décembre 2024.

Nicole Délitroz lui rappelle que la Municipalité a 12 mois pour y répondre.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h00.

Fait à Fully, le 21 juillet 2025

La présidente

Nicole Délitroz



Le secrétaire

Yaovi Dansou

